

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN, tenue le mercredi 18 septembre 2019 à 15 h 00, à la MRC de Manicouagan, au 768, rue Bossé, Baie-Comeau.

SONT PRÉSENTS :

M.	Marcel Furlong	Préfet
M.	Étienne Baillargeon	Maire de Baie-Trinité
M.	Jean-Yves Bouffard	Maire de Godbout
M.	Steeve Grenier	Maire de Franquelin
M.	Alain Charest	Représentant de Baie-Comeau
M.	Jean-Claude Cassista	Représentant de Pointe-Lebel
M.	Serge Deschênes	Maire de Pointe-aux-Outardes
M.	Yoland Émond	Maire de Chute-aux-Outardes
M.	Joseph Imbeault	Maire de Ragueneau
M ^{me}	Lise Fortin	Directrice générale et secrétaire-trésorière
M ^{me}	Catherine Martel	Directrice administrative

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Marcel Furlong, préfet, procède à l'ouverture de la séance à 15 h 00 et le quorum est constaté.

Rés. 2019-165 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

En ajoutant :

7.1) Appui à la Société Apollo de Godbout

en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Rés. 2019-166 **3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2019**

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2019.

Rés. 2019-167 **4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - AOÛT 2019**

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu d'adopter pour dépôt le rapport mensuel du TNO pour le mois d'août 2019.

Rés. 2019-168 **5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu d'accepter le dépôt de la correspondance figurant sur la liste 2019-09.

6. AFFAIRES COURANTES

Rés. 2019-169 **6.1 Autorisation du paiement des comptes - Août 2019**

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes de la MRC de Manicouagan et de l'aéroport de Baie-Comeau pour un montant 341 123,86 \$.

Rés. 2019-170 **6.2 Appel d'offres 2019-04 pour le Projet de plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)**

CONSIDÉRANT qu'il est prévu à l'article 15 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* qu'une MRC doit élaborer et mettre en oeuvre un plan régional des milieux humides et hydriques, à l'échelle de son territoire, incluant le domaine hydrique de l'État, dans une perspective de gestion intégrée de l'eau pour tout bassin versant concerné;

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 936.0.1.2 du Code municipal, un système de pondération et d'évaluation des offres doit être utilisé pour l'adjudication d'un contrat relatif à des services professionnels.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu que les firmes dont les noms figurent sur la liste déposée au conseil des maires soient invitées à soumissionner pour le Projet de plan régional des milieux humides et hydriques;

Que la MRC de Manicouagan nomme Mme Lise Fortin, directrice générale, responsable de l'appel d'offres requis;

Que les critères d'évaluation de l'appel d'offres et le système de pondération déposés aux membres du conseil soient utilisés dans le cadre de l'appel d'offres à réaliser.

Rés. 2019-171 **6.3 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de loyer**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5 du Règlement sur la disposition de certains biens excédentaires ou confisqués, RLRQ, ch. T-8.1, r. 2, la MRC peut disposer d'un bâtiment ou d'une amélioration d'une valeur inférieure à 5 000 \$ qui est excédentaire ou qui a été confisqué en sollicitant des soumissions;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres pour la vente de six (6) immeubles a été publié dans l'édition du mercredi 24 juillet 2019 du journal le Manic;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions qui s'est tenue le 28 août 2019 à 15 heures à la MRC de Manicouagan;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue pour le dossier du terrain numéro 916 983.

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu de procéder à la vente des immeubles situés sur les terrains suivants :

- Terrain numéro 911 336 du TNO de la Rivière-aux-Outardes à monsieur Nicolas Fortin, domicilié à Pointe-aux-Outardes, pour la somme de 551,00 \$;
- Terrain numéro 902 388 du TNO de la Rivière-aux-Outardes à monsieur Éric Grenier, domicilié à Baie-Comeau, pour la somme de 617,00 \$;
- Terrain numéro 906 684 du TNO de la Rivières-aux-Outardes à monsieur Yvan St-Pierre, domicilié à Ragueneau, pour la somme de 5 101,00 \$;
- Terrain numéro 910 333 du TNO de la Rivière-aux-Outardes à monsieur Félix Leclerc, domicilié à Windsor, pour la somme de 801,00 \$;
- Terrain numéro 904 890 du TNO de la Rivière-aux-Outardes à madame Verna Jean, domiciliée à Pointe-aux-Outardes, pour la somme de 10 505,98 \$.

Rés. 2019-172 **6.4 Demande d'aide financière Club de golf de Baie-Comeau**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club de golf de Baie-Comeau du 19 juin 2019 en regard des investissements majeurs effectués au cours des dernières années, lesquels totalisent un montant de 314 600 \$;

CONSIDÉRANT que lesdits investissements ont eu pour effet de fragiliser la situation financière de l'organisme.

Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé :

Que la MRC de Manicouagan accepte de verser un montant de 100 000 \$ au Club de golf de Baie-Comeau, lequel montant devra servir exclusivement au remboursement des emprunts relatifs à l'acquisition d'équipements et réparation de bris majeurs;

Que cette aide financière soit versée sur deux (2) ans, soit en 2019 et en 2020, pour un montant de 50 000 \$ par année;

Que la directrice financière soit autorisée à approprier ces argents à même les redevances sur les ressources naturelles.

Le vote est demandé par monsieur Yoland Émond.

La proposition est adoptée à la majorité :

Sept (7) voix pour : municipalités de Baie-Trinité, Godbout, Franquelin, Baie-Comeau, Pointe-Lebel, Pointe-aux-Outardes, Ragueneau

Une (1) voix contre : municipalité de Chute-aux-Outardes

Conformément à l'article 276, L.Q. 2017, C.13, les décisions du Conseil de la MRC relatives à l'utilisation des sommes versées dans le cadre du programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles doivent être prises par un vote positif de la majorité des membres présents, sans égard au nombre de voix qui leur sont attribuées par le décret de constitution de la MRC.

Rés. 2019-173 **6.5 Inspection passerelle Rivière Manicouagan**

CONSIDÉRANT l'inspection sous-marine réalisée par Services Subaquatiques BLM inc. et l'inspection structurale biennale confiée au groupe-conseil TDA pour la passerelle sur la Rivière Manicouagan.

Sur motion de monsieur Jean-Claude Cassista, il est proposé et unanimement résolu d'approprier un montant de 15 205 \$ des recettes reportées de la gestion foncière pour couvrir une partie des coûts reliés à ces mandats.

Rés. 2019-174 **6.6 PSPS volet rural PR-489 Moderniser le parc de la rue Labbé
Municipalité de Chute-aux-Outardes**

CONSIDÉRANT que le projet de la municipalité de Chute-aux-Outardes consiste en la modernisation du parc de la rue Labbé par le remplacement des modules de jeux et la mise à niveau avec du sable pour uniformiser le tout;

CONSIDÉRANT que ce projet évalué à 66 293 \$ est recommandé positivement par le comité aviseur.

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu que le Conseil des maires autorise ID Manicouagan (CLD) à verser à la municipalité de Chute-aux-Outardes la somme de 53 034 \$ pour la réalisation de ce projet et ce, à même l'enveloppe de la PSPS de ladite municipalité.

Rés. 2019-175 **6.7 PSPS volet rural PR-490 S'équiper pour jouer / Maison des jeunes le
S.Q.U.A.T.**

CONSIDÉRANT que le projet de la maison des jeunes le S.Q.U.A.T. de Pointe-aux-Outardes consiste en l'acquisition d'une table de billard modifiable qui devient une table de ping-pong, une table de hockey-air et pour l'extérieur, un jeu de ballon captif et de basketball;

CONSIDÉRANT que ce projet évalué à 5 407 \$ est recommandé positivement par le comité aviseur.

Sur motion de monsieur Alain Charest, il est proposé et unanimement résolu que le Conseil des maires autorise ID Manicouagan (CLD) à verser à la Maison des jeunes le S.Q.U.A.T. la somme de 4 325 \$ pour la réalisation de ce projet et ce, à même l'enveloppe de la PSPS volet rural de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

Rés. 2019-176 **6.8 PSPS volet rural PR-491 Camping municipal de Godbout / Municipalité de Godbout**

CONSIDÉRANT que le projet de la municipalité de Godbout consiste à démolir une résidence appartenant à la municipalité afin d'aménager un camping avec une dizaine d'emplacements, ainsi que la construction d'un bloc sanitaire;

CONSIDÉRANT que le projet évalué à 58 453 \$ est recommandé positivement par le comité aviseur.

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu que le Conseil des maires autorise ID Manicouagan (CLD) à verser à la municipalité de Godbout la somme de 46 762 \$ pour la réalisation de ce projet, dont 44 482 \$ provient de l'enveloppe 2019-2020 de la PSPS volet rural de ladite municipalité. La partie de l'enveloppe 2019-2020 pour les trois (3) premiers mois de l'année 2020 devra au préalable être approuvée par le Conseil des maires. Le solde résiduel de 2 280 \$ est conditionnel à la disponibilité des montants excédentaires du 2^e appel de projets.

Une résolution de la municipalité approuvant la procédure de gestion du camping et les heures d'ouverture est également conditionnelle à la contribution financière de la PSPS.

Rés. 2019-177 **6.9 PSPS volet rural PR-492 S'équiper pour la santé / Cuisine collective de Godbout**

CONSIDÉRANT que le projet de la cuisine collective de Godbout consiste en l'acquisition de matériel et d'équipement mieux adaptés à la clientèle de l'organisme dont une nouvelle cuisinière, un micro-ondes, des plaques à biscuits, des faitouts, un autocuiseur, un extincteur, des contenants hermétiques, de gros ustensiles, des armoires de rangement, etc;

CONSIDÉRANT que ce projet évalué à 7 157 \$ est recommandé positivement par le comité aviseur.

Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé et unanimement résolu que le Conseil des maires autorise ID Manicouagan (CLD) à verser à la Cuisine collective de Godbout la somme de 5 725 \$ pour la réalisation de ce projet, et ce, à même l'enveloppe de la PSPS volet rural de la municipalité de Godbout.

Rés. 2019-178 **6.10 PSPS volet rural PR-493 Entretien et bonification des sentiers hivernaux / Municipalité de Pointe-aux-Outardes**

CONSIDÉRANT que le projet de la municipalité de Pointe-aux-Outardes (service des loisirs) consiste en la mise en valeur des pistes de la municipalité pour la pratique de ski de fond, de raquette et bientôt de fatbike et ce, par l'acquisition d'un dameur traceur et d'un véhicule tout-terrain (VTT) à chenille;

CONSIDÉRANT que le projet évalué à 29 835 \$ est recommandé positivement par le comité aviseur.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu que le Conseil des maires autorise ID Manicouagan (CLD) à verser à la municipalité de Pointe-aux-Outardes la somme de 23 868 \$, dont 22 353 \$ provient de l'enveloppe 2019-2020 de la PSPS volet rural de ladite municipalité. La partie de l'enveloppe 2019-2020, pour les trois (3) premiers mois de l'année 2020, devra au préalable être approuvée par le conseil des maires. Le solde résiduel de 1 515 \$ est conditionnel à la disponibilité de montants excédentaires du 2^e appel de projets.

Rés. 2019-179 **6.11 PSPS volet rural PR-494 Amélioration des infrastructures / Club des amis randonneurs de Pointe-aux-Outardes**

CONSIDÉRANT le projet du Club des amis randonneurs de Pointe-aux-Outardes (CARPO) relatif à l'amélioration des infrastructures au refuge qui sert à accueillir les motoneigistes;

CONSIDÉRANT que ce projet évalué à 8 866 \$ est recommandé positivement par le comité aviseur.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser ID Manicouagan (CLD) à verser au Club des amis randonneurs de Pointe-aux-Outardes un montant de 5 663 \$ sous réserve de la disponibilité des fonds dans le 2^e appel de projets, selon les conditions suivantes :

- Preuves de paiement des baux à la MRC de Manicouagan pour 2019;
- Preuve d'un usage communautaire sans but lucratif (promotion journaux, etc).

Rés. 2019-180 **6.12 PSPS volet rural PR-495 Le repère à l'ombre du Phare - Phase 2 / Corporation de promotion et de développement du site du Phare historique de Pointe-des-Monts**

CONSIDÉRANT le projet de la Corporation de promotion et de développement du site du Phare historique de Pointe-des-Monts concernant la réalisation de la finition intérieure de la gloriette construite dans la 1^{ère} phase du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité aviseur pour ce projet évalué à 14 985 \$.

Sur motion de monsieur Alain Charest, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser ID Manicouagan (CLD) à verser à ladite corporation un montant de 11 988 \$ pour la réalisation de ce projet. Un montant de 7 346 \$ proviendra de l'enveloppe 2019-2020 de ladite municipalité et ce, sujet à l'approbation de l'enveloppe pour les trois (3) premiers mois de l'année 2020 par le conseil des maires et à la disponibilité du solde de 4 642 \$ du 2^e appel de projet.

Rés. 2019-181 **6.13 PSPS volet rural PR-496 Formation sécurité civile / MRC de Manicouagan**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la réalisation de son plan de sécurité civile pour le TNO de la Rivière-aux-Outardes, la MRC souhaite tenir une journée de formation visant à permettre aux membres de l'organisation de sécurité civile de s'approprier ledit plan, notamment par des mises en situation avec exercice de table à partir de scénarios de sinistres et évaluation desdits scénarios;

CONSIDÉRANT que ce projet évalué à 7 535 \$ est recommandé positivement par le comité aviseur.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser ID Manicouagan (CLD) à verser à la MRC un montant de 6 028 \$ pour la réalisation de ce projet de formation et ce, à même l'enveloppe de la PSPS volet rural du TNO de la Rivière-aux-Outardes.

Rés. 2019-182 **6.14 PSPS volet rural PR-497 Abris pour patineurs / Municipalité de Chute-aux-Outardes**

CONSIDÉRANT le projet de la municipalité de Chute-aux-Outardes relatif à la construction de deux (2) abris pour les joueurs de hockey ou autres sports à la patinoire;

CONSIDÉRANT que ce projet évalué à 15 028 \$ est recommandé positivement par le comité aviseur.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser ID Manicouagan (CLD) à verser à la municipalité de Chute-aux-Outardes un montant de 10 129 \$ pour la réalisation de ce projet et ce, à même l'enveloppe de la PSPS volet rural de ladite municipalité.

Rés. 2019-183 **6.15 PSPS volet rural PR-498 Zon'Ados / Municipalité de Pointe-Lebel**

CONSIDÉRANT que le projet Zon'Ados de la municipalité de Pointe-Lebel consiste en l'aménagement d'un espace à l'extérieur du Centre Clément-Lavoie du 255 Granier afin de créer un lieu de rassemblement pour les adolescents;

CONSIDÉRANT les travaux de décloisonnement et l'acquisition de mobiliers urbains, colorés et technologiques permettant aux adolescents d'échanger entre eux;

CONSIDÉRANT que ce projet évalué à 82 531 \$ est recommandé positivement par le comité aviseur.

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser ID Manicouagan (CLD) à verser à la municipalité de Pointe-Lebel un montant de 66 021 \$ pour la réalisation de ce projet et ce, à même l'enveloppe 2019-2020 de la PSPS volet rural de ladite municipalité et sous réserve de l'approbation des crédits pour les trois (3) premiers mois de l'année 2020 par le conseil des maires.

Rés. 2019-184 **6.16 PSPS volet rural PR-500 Jardin communautaire / Conseil des Innus de Pessamit**

CONSIDÉRANT le projet du Conseil des Innus de Pessamit, lequel consiste en l'aménagement d'un jardin communautaire afin d'offrir à la communauté un accès pour planter leurs propres légumes et cultiver leur jardin;

CONSIDÉRANT que ce projet évalué à 41 817 \$ est recommandé positivement par le comité aviseur.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser ID Manicouagan (CLD) à verser au Conseil des Innus de Pessamit la somme de 26 261 \$ à partir de l'enveloppe budgétaire de la PSPS volet rural de Pessamit.

Rés. 2019-185 **6.17 PSPS volet rural PR-467 Bâtiment communautaire polyvalent intergénérationnel / Municipalité de Franquelin**

CONSIDÉRANT que le projet Bâtiment communautaire polyvalent intergénérationnel de la municipalité de Franquelin consiste à réaménager le bâtiment existant du Centre des loisirs afin de réunir tous les organismes communautaires de Franquelin en un seul endroit et y construire une nouvelle aile pour les bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT que le projet évalué à 1 597 874 \$ est recommandé positivement par le comité aviseur.

Sur motion de monsieur Alain Charest, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser ID Manicouagan (CLD) à verser à la municipalité de Franquelin la somme de 47 516 \$ à partir de l'enveloppe budgétaire de la PSPS volet rural de ladite municipalité.

Rés. 2019-186 **6.18 PSPS volet rural PR-472 Formations pour les services d'urgence en milieux isolés (SUMI) / MRC de Manicouagan**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution 2018-196 relative aux formations pour les services d'urgence en milieux isolés (SUMI) à la suite d'une révision de la structure financière laquelle s'élève à 100 821 \$ au lieu de 99 896 \$;

CONSIDÉRANT que la contribution financière de la PSPS volet territorial est majorée de 308 \$ pour une contribution totale de 9 586 \$ et celle de la PSPS TNO est augmentée de 617 \$ pour totaliser 30 095 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de comité aviseur.

Sur motion de monsieur Jean-Claude Cassista, il est proposé et unanimement résolu qu'ID Manicouagan (CLD) soit autorisé à verser à la MRC un montant total de 70 237 \$ réparti comme suit:

- 50 568 \$ à même l'enveloppe PSPS - TNO;
- 19 669 \$ à même l'enveloppe PSPS - volet territorial.

Rés. 2019-187 **6.19 Offre de services / Formation sur les archives**

CONSIDÉRANT la formation dispensée par monsieur Éric Langlois, archiviste à la MRC de Sept-Rivières, les 26 et 27 août 2019;

CONSIDÉRANT qu'une journée de formation supplémentaire est requise relative à la gestion documentaire de la MRC de Manicouagan;

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise par monsieur Langlois le 5 septembre 2019.

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu d'accepter l'offre de services de monsieur Éric Langlois pour la formation de la gestion documentaire et ce, pour les postes de gestionnaire des archives et secrétaire-archiviste au coût de 850 \$ taxes incluses;

D'autoriser la directrice financière à approprier des surplus accumulés non affectés les argents requis pour la réalisation de ce mandat à parts égales MRC et TNO.

Rés. 2019-188 **6.20 Gestion des programmes SHQ - Désignation du responsable de la sécurité informatique**

CONSIDÉRANT l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat ainsi que la sécurité informatique intervenue le 1er septembre 2006 avec la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le responsable de la sécurité informatique désigné dans cette entente.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu que la directrice générale, madame Lise Fortin, soit et est désignée responsable de la sécurité informatique en vertu de l'entente intervenue avec la SHQ.

Rés. 2019-189 **6.21 PMVI d'Hydro-Québec / Service de dépôt des matières résiduelles sur le TNO de la Rivière-aux-Outardes**

CONSIDÉRANT la somme de 146 829,50 \$ reçue dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison du projet «*Bancs de compensation série postes Manicouagan, Micoua et Arnaud*» sur le TNO de la Rivière-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan désire utiliser en partie la somme allouée pour réaliser le projet intitulé : *Service de dépôt de matières résiduelles sur le TNO de la Rivière-aux-Outardes*, au coût de 53 000 \$.

Sur motion de monsieur Alain Charest, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan soumette à Hydro-Québec, pour approbation, la fiche d'initiative relative au projet précité;

Que la directrice générale soit et est autorisée à signer les documents afférents.

Rés. 2019-190 **6.22 Appel d'offres # AÉRO-2019-02 / Camionnette Aéroport de Baie-Comeau**

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan désire obtenir des soumissions pour procéder à l'acquisition d'une camionnette 4X4 pour l'aéroport de Baie-Comeau.

Sur motion de monsieur Jean-Claude Cassista, il est proposé et unanimement résolu que les entreprises dont les noms figurent sur la liste déposée au conseil des maires soient invitées à soumissionner pour le présent contrat d'approvisionnement;

Que la MRC de Manicouagan nomme madame Nadia Potvin, directrice des services aéroportuaires, responsable de l'appel d'offres requis.

Rés. 2019-191 **6.23 Appel d'offres # AÉRO-2019-03 / Chargeur sur roues Aéroport de Baie-Comeau**

CONSIDÉRANT que la MRC projette l'achat d'un chargeur sur roues avec équipement pour l'aéroport de Baie-Comeau.

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu que le conseil des maires de la MRC de Manicouagan autorise la publication du présent appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

Rés. 2019-192 **6.24 Service de dépôt de matières résiduelles TNO - Aménagement des emplacements**

CONSIDÉRANT le projet de service de dépôt de matières résiduelles sur le TNO de la Rivière-aux-Outardes et le besoin pour la MRC d'aménager les emplacements choisis pour recevoir ces matières.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu de mandater :

- Location Excavation R.S.M.F. pour les travaux d'aménagement du chemin de la Touloustouc et C-901, conformément à leur soumission du 16 juillet 2019, au montant de 13 942,80 \$ taxes en sus.
- Filets Nad's Net pour la fourniture de filets anti-débris, conformément à leur soumission du 1er août 2019, au montant de 4 495 \$ taxes en sus.
- Soudure J.M. Chantal pour la fourniture de conteneurs, conformément à leur soumission du 11 février 2019, au montant de 20 950 \$ taxes en sus.
- Voltige pour la réalisation de dépliants et cartes plastifiées, conformément à leurs deux (2) soumissions du 29 août 2019, au montant total de 3 711,63 \$ taxes en sus.
- LettraGraf pour la fourniture de panneaux de signalisation, conformément à leur soumission du 23 août 2019, au montant de 3 931,69 \$ taxes en sus.

D'autoriser la directrice financière à défrayer le coût de ces aménagements et acquisitions à même l'argent à recevoir pour ledit projet soumis dans le cadre du PMVI d'Hydro-Québec.

Rés. 2019-193 **6.25 Collecte, transport et traitement des matières résiduelles sur le TNO de la Rivière-aux-Outardes - Entente avec la RGMRM**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-09 mandant la RGMRM pour effectuer la gestion des matières résiduelles du TNO de la Rivière-aux-Outardes, conformément à leur offre de services datée du 25 octobre 2018, révisée le 8 janvier 2019, aux montants suivants :

- ❖ la rédaction et la gestion de l'appel d'offres, au montant forfaitaire de 1 000 \$;
- ❖ le traitement des matières résiduelles, selon la grille tarifaire en vigueur à la RGMRM;
- ❖ la gestion de la collecte et le service à la clientèle, au montant mensuel minimum de 750 \$ et maximum de 1 000 \$ pour la première année, sujet à réévaluation pour la deuxième année;

CONSIDÉRANT l'article 621 du *Code municipal* qui permet à une régie et à une municipalité de conclure une entente en vertu de laquelle, notamment, l'une fournit des services à l'autre, cette entente ne pouvant valoir que pour la durée non écoulée de l'entente en vertu de laquelle la régie est constituée;

CONSIDÉRANT que la RGMRM a été constituée le 17 juin 2009 pour une période de dix ans, soit jusqu'au 17 juin 2019 et qu'elle se renouvelle automatiquement à chaque période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT que la MRC et la RGMRM désirent préciser les termes de l'entente déjà intervenue entre elles (offre de services révisée le 8 janvier 2019 et acceptée par la résolution #2019-09 du 16 janvier 2019) relativement à l'ensemble des aspects liés au service de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles sur le TNO de la Rivière-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT que la RGMRM accepte en effet de fournir ces services à la MRC, aux conditions prévues à la présente résolution.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu que le Conseil des maires accepte de convenir d'une entente avec la RGMRM pour le service de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles sur le TNO de la Rivière-aux-Outardes, cette entente prévoyant :

- le mode de fonctionnement choisi par les parties est la fourniture de services. En conséquence, la RGMRM s'engage à fournir à la MRC, pour le TNO de la Rivière-aux-Outardes, la MRC l'acceptant, les services suivants :
 - ❖ la collecte et le transport des ordures (déchets ultimes, c'est-à-dire un déchet qui n'a aucune autre façon d'être valorisée) vers le lieu d'enfouissement technique de Ragueneau. La nature exacte des services à être rendus est plus amplement décrite dans l'appel d'offres déjà initié par la RGMRM dans le dossier numéro 2019-02;
 - ❖ la collecte et le transport des matières recyclables vers le centre de transfert de Baie-Comeau;
 - ❖ l'entretien des sites de collecte, incluant le ramassage des débris qui se trouvent à l'extérieur des conteneurs;
 - ❖ le déneigement des sites de collecte en période hivernale.

Que la MRC s'engage à acquitter auprès de la RGMRM le coût, tel que soumis par l'adjudicataire dans le dossier 2019-02, pour les services de collecte et de transport des matières résiduelles dans les trente (30) jours de la transmission d'un état de compte à cet effet. La MRC s'engage également à acquitter, dans le même délai, auprès de la RGMRM, les coûts suivants :

- ❖ la rédaction et la gestion de l'appel d'offres, au montant forfaitaire de 1 000 \$;
- ❖ le traitement des matières résiduelles, selon la grille tarifaire en vigueur à la RGMRM;
- ❖ la gestion de la collecte et le service à la clientèle, au montant mensuel minimum de 750 \$ et maximum de 1 000 \$ pour la première année, sujet à réévaluation pour la deuxième année.

Que l'entente entre les parties (MRC et RGMRM) a effet à compter du 1^{er} janvier 2020, jusqu'au 31 mars 2021. Par la suite, cette entente se renouvellera pour une période additionnelle de cinq (5) ans, à moins d'un avis de non-renouvellement transmis par l'une ou l'autre des parties, par courrier recommandé, au moins six (6) mois avant son expiration.

Étant donné l'objet de l'entente (fourniture de services), il n'y aura pas, à la fin de l'entente, de partage de l'actif et du passif en découlant, chaque partie demeurant propriétaire de ses actifs et assumant ses propres passifs.

Que la présente entente liera juridiquement les parties par l'adoption de la présente résolution par le Conseil des maires de la MRC et son acceptation par le conseil d'administration de la RGMRM, les parties convenant qu'aucun autre document ne sera signé entre elles, le contenu de la présente résolution contenant l'ensemble des droits et obligations les liant.

Rés. 2019-194 **6.26 Mandat - Département d'évaluation foncière**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de technicien en évaluation foncière;

CONSIDÉRANT le processus de sélection actuellement en cours.

Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé et unanimement résolu :

Que la MRC de Manicouagan mandate madame Katia Sénéchal, à titre de chargée de projet au département de l'évaluation foncière et ce, selon les modalités contenues dans l'entente à être signée entre les parties;

Que la directrice générale, madame Lise Fortin, soit et est désignée pour signer ladite entente pour et au nom de la MRC de Manicouagan.

Rés. 2019-195 **6.27 Nomination du représentant de la MRC - Place aux jeunes / Comité organisateur**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 2017-245, monsieur Marcel Furlong a été nommé représentant de la MRC au comité Place aux jeunes / Comité organisateur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un nouveau représentant de la MRC pour ledit comité.

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu que le Conseil des maires nomme monsieur Yves Montigny à titre de représentant de la MRC au comité Place aux jeunes / Comité organisateur.

7. AFFAIRES NOUVELLES

Rés. 2019-196 7.1 Appui à la Société Apollo de Godbout

- CONSIDÉRANT le projet de la Société Apollo de Godbout, lequel consiste à convertir le navire NM Apollo en récif artificiel pour la plongée au large de la municipalité de Godbout;
- CONSIDÉRANT que le projet de récif artificiel constituera une attraction touristique majeure pour la Côte-Nord;
- CONSIDÉRANT que ledit projet créera un nouvel habitat pour la faune et la flore marine, et ce, dans le respect de l'environnement;
- CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans la promotion de la nature, du plein air et de la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent ainsi que du tourisme nord-côtier.

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu que le conseil des maires de la MRC de Manicouagan appuie et confirme son soutien en regard du projet de création d'un récif artificiel avec le NM Apollo au large de la municipalité de Godbout.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Lafontaine s'interroge sur les points suivants :

- Appui à la Société Apollo de Godbout
- Demande d'aide financière Club de golf de Baie-Comeau

Madame Eileen Yacino questionne également sur :

- Demande d'aide financière Club de golf de Baie-Comeau
- Les projets de la PSPS volet rural
- Service de matières résiduelles TNO – Emplacements des sites
- Inspection passerelle Rivière Manicouagan
- Compensation financière – Ligne Micoua–Saguenay
- Résolution acheminée à la SHQ - RénoRégion

Les journalistes posent des questions sur les sujets suivants :

- Demande d'aide financière Club de golf de Baie-Comeau
- Vente d'immeubles pour défaut de paiement de loyer
- PSPS volet rural PR-491 Camping municipal de Godbout / Municipalité de Godbout
- PSPS volet rural PR-467 Bâtiment communautaire polyvalent intergénérationnel / Municipalité de Franquelin
- PSPS volet rural PR-498 Zon'Ados / Municipalité de Pointe-Lebel
- Service de matières résiduelles TNO – Emplacements des stationnements
- PMVI d'Hydro-Québec / Service de dépôt des matières résiduelles sur le TNO de la Rivière-aux-Outardes

Monsieur Yoland Émond propose la fermeture des affaires nouvelles.

Rés. 2019-197 **9. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu que la séance soit levée à 16 h 10.

MARCEL FURLONG
PRÉFET

LISE FORTIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

MARCEL FURLONG
PRÉFET

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
MANICOUAGAN**

768, RUE BOSSÉ, BAIE-COMEAU (QUÉBEC) G5C 1L6

ORDRE DU JOUR

**SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019 À 15 H 00
SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MRC DE MANICOUAGAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2019**

4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - AOÛT 2019

5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1.** Autorisation du paiement des comptes - Août 2019
- 6.2.** Appel d'offres 2019-04 pour le Projet de plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
- 6.3.** Vente d'immeubles pour défaut de paiement de loyer
- 6.4.** Demande d'aide financière Club de golf de Baie-Comeau
- 6.5.** Inspection passerelle Rivière Manicouagan
- 6.6.** PSPS volet rural PR-489 Moderniser le parc de la rue Labbé /
Municipalité de Chute-aux-Outardes
- 6.7.** PSPS volet rural PR-490 S'équiper pour jouer / Maison des jeunes le
S.Q.U.A.T.
- 6.8.** PSPS volet rural PR-491 Camping municipal de Godbout /
Municipalité de Godbout
- 6.9.** PSPS volet rural PR-492 S'équiper pour la santé / Cuisine collective de
Godbout
- 6.10.** PSPS volet rural PR-493 Entretien et bonification des sentiers hivernaux
Municipalité de Pointe-aux-Outardes

- 6.11.** PSPS volet rural PR-494 Amélioration des infrastructures / Club des amis randonneurs de Pointe-aux-Outardes
- 6.12.** PSPS volet rural PR-495 Le repère à l'ombre du Phare - Phase 2 / Corporation de promotion et de développement du site du Phare historique de Pointe-des-Monts
- 6.13.** PSPS volet rural PR-496 Formation sécurité civile / MRC de Manicouagan
- 6.14.** PSPS volet rural PR-497 Abris pour patineurs / Municipalité de Chute-aux-Outardes
- 6.15.** PSPS volet rural PR-498 Zon'Ados / Municipalité de Pointe-Lebel
- 6.16.** PSPS volet rural PR-500 Jardin communautaire / Conseil des Innus de Pessamit
- 6.17.** PSPS volet rural PR-467 Bâtiment communautaire polyvalent intergénérationnel / Municipalité de Franquelin
- 6.18.** PSPS volet rural PR-472 Formations pour les services d'urgence en milieux isolés (SUMI) / MRC de Manicouagan
- 6.19.** Offre de services / Formation sur les archives
- 6.20.** Gestion des programmes SHQ - Désignation du responsable de la sécurité informatique
- 6.21.** PMVI d'Hydro-Québec / Service de dépôt des matières résiduelles sur le TNO de la Rivière-aux-Outardes
- 6.22.** Appel d'offres # AÉRO-2019-02 / Camionnette Aéroport de Baie-Comeau
- 6.23.** Appel d'offres # AÉRO-2019-03 / Chargeur sur roues Aéroport de Baie-Comeau
- 6.24.** Service de dépôt de matières résiduelles TNO - Aménagement des emplacements
- 6.25.** Collecte, transport et traitement des matières résiduelles sur le TNO de la Rivière-aux-Outardes - Entente avec la RGMRM
- 6.26.** Mandat - Département d'évaluation foncière
- 6.27.** Nomination du représentant de la MRC - Place aux jeunes / Comité organisateur

7. AFFAIRES NOUVELLES

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE

